comment apprendre son cours?

Par **Visiteur**, le **21/09/2009** à **10:49**

bonjour à tous.
Je suis inscrit en L1 et je voulais savoir si il fallait apprendre ses cours par coeur ou si cette methode n est pas bonne.

Par **lise21**, le **21/09/2009** à **11:05**

Pour ma part, j'essaie de démontrer aux étudiants que ce n'est pas la bonne solution.
Pour chaque partie de cours, il faut se référer aux fiches de td et refaire une fiche de révision, qui comprendra l'essentiel cad : la notion, la définition, l'article, les éléments essentiels (comme les conditions et la définition de ces conditions, ...) puis la JP essentielle sur ce point.
J'espère avoir été claire, car c'est plus facile à faire qu'a expliquer
Bon courage pour cette année pleine de découverte :P Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **21/09/2009** à **11:31**

Personnellement j'apprenais peu de choses par cœur (mais c'était surtout du à ma mémoire de poisson rouge qui me l'interdisait).

Tout par cœur, ça sert à rien et c'est du temps de perdu.

Mais il y a malheureusement une part qui ne peut être apprise autrement. Je ne vois pas d'autres solutions concernant les dates de jurisprudence, les définitions, etc...
Concernant les articles de codes, les numéros des plus courants vont finir par entrer tout seuls. Pour les autres il suffit de travailler avant l'examen et une fois qu'on maîtrise son code ont peut facilement les retrouver. Donc partant de là je pense qu'apprendre par cœur le contenu des articles est également une perte de temps (à condition de connaitre le sens général tout de même).

En revanche, même si on n'apprend pas par cœur il faut bien connaître son cours. Connaître le contenu de chaque partie.

Il y a également le facteur "prof" et le type d'exam qui entrent en jeu. Paradoxalement, c'est souvent dans les options que l'on est forcé de connaître plus de choses par cœur. Comme ce sont des matières "secondaires", il se trouve que l'examen est plus limité dans le temps. On a

donc souvent droit à une bête question de cours avec des profs qui ne veulent pas s'embêter à la correction. Il y a pas mal de profs qui vont se contenter d'une grille de correction avec des mots clef de leurs cours qu'il faut recaser, si tu l'as c'est bien, si t'as pas le bon mot mais que ça veut dire pareil tant pis pour toi. Et là il y a pas à réfléchir, c'est par cœur ou rien (ça a souvent été rien pour moi Image not found or type unknown).

Par **Lala**, le **21/09/2009** à **21:37**

L'apprentissage par coeur n'est pas à négliger, quoi qu'on en dise, surtout la première année... Mine de rien, quand tu es en temps limité, cela t'épargne les recherches fastidieuses qui font perdre du temps. Et certaines notions sont ainsi faites : elles doivent être apprises par coeur, un peu comme un théorème en maths.
A côté de ça, le 100% par coeur est inutile et même pire... sur le long terme, dangereux car tu ne te souviens de rien Image not found or type unknown Et comme les autres l'ont dit, c'est là où bosser autrement devient utile. Bon, je suis un mauvais exemple, j'ai jamais été foutue de faire des fiches consciencieusement tous les jours Image not found or type unknown Mais dans l'idéal, il est vrai que c'est une bonne solution. Toujours essayer de te poser des questions quand tu lis ton cours : pourquoi? comment? quand? Essayer de retracer le cheminement qui a mené à une évolution... Garde en tête que le droit sert à régir les rapports entre les hommes à un instant T. D'où un paquet de modifications au fil du temps...

Par **Visiteur**, le **27/09/2009** à **16:12**

bonjour et merci pour vos reponses
Sur les conseils d autres etudiants en droit on m a dit qu etudier par coeur etait la meilleur facon d etudier car premierement les correcteurs qui sont généralement nos profs aiment bien qu on reprennent leurs formules et aussi parcque ceux ci ne s attendent pas a ce qu on retiennent le cours sur le long terme car de toute facon on apprend que sur le terrain par exemple les regles de formes et de fonds concernant l assignation a 15ene.

Par **Lala**, le **28/09/2009** à **01:47**

L'apprentissage par coeur, c'est bien mignon, ça peut être utile surtout en L1 mais tu en verras très vite les limites par la suite...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **candix**, le **12/10/2009** à **13:51**

[quote="asdf":2fk8bb0e]bonjour et merci pour vos reponses
Sur les conseils d autres etudiants en droit on m a dit qu etudier par coeur etait la meilleur facon d etudier car premierement les correcteurs qui sont généralement nos profs aiment bien qu on reprennent leurs formules et aussi parcque ceux ci ne s attendent pas a ce qu on retiennent le cours sur le long terme car de toute facon on apprend que sur le terrain par exemple les regles de formes et de fonds concernant l assignation a 15ene.[/quote:2fk8bb0e]

je ne pense pas qu'apprendre par cœur soit THE méthode pour réussir. Comme disait Lala, l'apprentissage par cœur a des limites que tu vas rapidement découvrir. Je suis d'accord qu'il faut maîtriser les règles principales, mais je pense que le droit est surtout une matière de réflexion, tu dois comprendre le cheminement intellectuel qui a amené à telle loi ou à telle décision de justice. Se contenter de réciter "bêtement" quelque chose n'avance à rien. Dans les premières années, ça va te permettre d'avoir d'excellente surement, mais par la suite tu vas te retrouver coincé quand on ne te demandera que des exercices pratiques où tu devras réfléchir à un problème, l'évaluer, prendre en considération toutes les solutions possibles et les analyser.

une fois que tu comprendras "comment ça marche" tu verras que tu n'auras pas à apprendre par coeur, les choses vont te rester d'elles même.

pour te citer un exemple, une fille qui était major de ma promo l'année dernière nous a sorti qu'elle apprenait par coeur 6 phrases par paragraphe, elle était major, ok, mais à coté de ça quand le prof posait des questions pratiques, elle était incapable de répondre ou elle récitait son cours sauf que, malheureusement pour elle, dans le cas présent des éléments du cas faisait qu'il n'était pas applicable.

certains professeurs adorent que l'on récite leur cours, d'autres détestent et attendent justement que l'étudiant réfléchisse, prenne du recul par rapport à ce qu'on lui a enseigné et propose des choses.

conclusion : apprends par coeur si tu veux mais ne fais pas de l'apprentissage bête et méchant.

:D

cet avis n'engage que moi Image not found or type unknown

Par **fan**, le **27/10/2009** à **01:00**

J'ai appris par coeur en L1, l'introduction historique au droit, en civil (le droit des biens) et le constitutionnel mais je déconseille qu'en même, même si les notes ont suivi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **27/10/2009** à **13:50**

Bonjour,
Bien d'accord, notamment, avec Lala.
Je ne crois pas qu'un prof se satisfasse d'un élève débitant TOUT son cours par coeur et d'un ton monocorde.
Mais, bien sûr, il vaut mieux savoir par coeur les fondamentaux, les articles élémentaires et "fondateurs", les "briques de base".

Que penserait-on d'un ingénieur qui anonnerait en hésitant la loi d'Ohm ou, pire, la débiterait de travers ?
(bon, d'accord, j'en ai peut-être bien connu, mais ça c'est une autre histoire...)
Ou d'un avocat qui, en pleine plaidoirie, serait obligé de fouiller dans son code pour retrouver un article que "[i:3866ho8u]tout le monde connait par coeur[/i:3866ho8u]", parce qu'il fait partie du B-A-BA ?

C'est toute la difficulté des premières années de trier ce qui est essentiel, fondamental, du reste.
Et, bien entendu, il vaut toujours mieux comprendre, assimiler, ce qu'on est en train d'apprendre par coeur...

Par **PaKiTo**, le **08/11/2009** à **15:46**

Pour ma part, je suis entièrement d'accord avec lise21 !
Un cours ne s'apprend pas par coeur, mais des fiches-résumés avec les notions essentielles seront bien plus efficaces.
Ensuite tout dépend de la matière, le droit civil ne s'apprendra pas comme l'histoire des idées politiques ou autre.
Mais il semble quand même que les matières "fondamentales" seront plus faciles à apprendre via des fiches !
Après, il faut que tu travailles avec une méthode qui te convient. Si tu te sens plus à l'aise en :D

apprenant tout par coeur, fais toi plaisir Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **28/10/2011** à **14:20**

Bonjour,
Alors, dans votre cas, je me demande si vous ne feriez pas mieux de passer tout de suite à la "version électronique"...
Donc, un PC portable avec un bon traitement de textes facile d'utilisation. Quitte à noter d'abord au vol et à la main, puis retranscription rapidement (le jour même, ce serait idéal, au plus tard le lendemain) sur PC.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Ce qui n'est [s]jamais[/s] du temps de perdu, en fait !

Gros avantage, avec un peu d'habitude et de méthode, on peut classer les fiches/fichiers-texte par sujets (répertoires/sous-répertoires) et revenir plus tard sur ces fiches/fichiers pour les modifier/annoter/embellir facilement ou faire des "copier-coller", pour un sujet similaire, de ce qu'on avait déjà pondu jadis.

[citation]juste d'apprendre régulièrement et surtout de comprendre ce que tu relis[/citation]
Oui, et surtout, pouvoir [s]y revenir[/s] un peu plus tard, à une occasion ou à une autre, pour bien vérifier que ce qu'on avait compris ou cru comprendre était bien correct. Ou pour rectifier, le cas échéant.

[citation]Je n'ai pas de mémoire visuelle
[/citation]
Pas dit ! Mais, elle a besoin d'un support. Quand vous écrivez, vous [s]voyez[/s] ce que vous écrivez. Votre mémoire visuelle en a besoin pour "bien imprimer"... Si vous le faites d'abord à la main puis au clavier, la mémoire visuelle "imprime" deux fois…

[citation] le résumé de ma première lecture décryptée sur mon bloc notes
[/citation]
Dans ce cas-là, je vous proposerais une autre solution :
Achetez un (des) vulgaire(s) cahier(s) broché(s) [éviter les cahiers à spirale, on a trop tendance à arracher deux ou trois pages, par ci par là…], du genre papier à petits carreaux ou genre cahier d'écolier avec marge, comme vous préférez. Sur la couverture, vous écrivez au gros feutre la date où vous l'ouvrez pour la première fois, suivie d'une barre de fraction. Et dedans, vous y mettez "en vrac" toutes vos notes, vos "pense-bête", voire tout ce qui vous passe par la tête (un RDV, un appel téléphonique important, etc…). La seule contrainte quand vous l'ouvrez pour la première fois [s]chaque jour[/s] : vous tirez un grand trait horizontal sous les dernières notes et vous mettez la date du jour, juste sous le trait et à gauche (éventuellement, passez à la page suivante si vous êtes en bas de page).
Plus, suivant le sujet que vous voulez noter, un gros titre.
Une fois le cahier arrivé à la fin, vous rajoutez sur la couverture, après la barre de fraction, la "date de fin" et vous le classez avec les précédents sur la même étagère. Et vous ouvrez le suivant.
De cette manière, vous pourrez toujours retrouver une note, une info, même prise il y a longtemps. Un jour où l'autre, ça vous servira. Et la première question qu'on se pose à ce moment-là, c'est "Mais quand est-ce que j'ai bien pu voir/faire/m'occuper de ce truc-là ?". Dès que vous aurez la réponse, vous plongerez dans le cahier correspondant…

Par **bulle**, le **29/10/2011** à **10:31**

Bonjour,

Sur le même thème, je vous conseille 2 sujets:http://www.juristudiant.com/forum/comment-apprendre-ses-cours-t7112.html

et
http://www.juristudiant.com/forum/ordi-ou-cahier-t13009.html

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Pour ma part, je pense qu'il ne faut pas se cantonner à une seule méthode pour apprendre ses cours. L'apprentissage régulier est cependant absolument nécessaire.

Par **Camille**, le **29/10/2011** à **12:28**

Bonjour,
[citation]
je le fais et ça me permet entre autre de ne pas oublier toutes les questions que je me pose quand je n'ai pas le temps de tout voir, sinon des questions passeraient à la trappe [/citation]
Oui, mais ce que j'ai surtout voulu dire, c'est d'éviter de le faire sur des feuilles volantes, ou des feuilles *"à classer plus tard quand on aura le temps"*, ou des blocs-notes de formes diverses qu'on égarera plus tard, mais sur des cahiers "indivisibles" et facilement reconnaissables plus tard.
Je précise, bien sûr, que ces cahiers vous sont "strictement personnels" et n'ont pas à être lus par quelqu'un d'autre.
C'est, en quelque sorte, votre "main courante" à vous, comme on dirait dans un commissariat.

Ah, au fait, je précise... format A4. Sur un format plus petit, on n'a le temps de rien mettre avant d'être obligé de passer à la page suivante, pire que l'exécution d'une étude de Chopin au piano...

Par **Camille**, le **29/10/2011** à **12:40**

Re,
[citation]Pour moi c'est impossible sur un pc , rien ne remplace la feuille et le stylo pour prendre des notes et des cours (il faut dire aussi que c'est comme ça que je mémorise les choses principalement) [/citation]
Bien pour ça que j'ai préconisé, juste après, une première prise de note à la main (au stylo) et seulement après la retranscription sur PC, et pas n'importe comment.

[citation]à voir suivant les goûts ...
[/citation]
Absolument ! A la seule condition que les goûts collent avec [s]l'efficacité maximale[/s].

Un de mes (vieux) profs avait toujours coutume de dire :
"prenez exemple sur les moteurs électriques et travaillez donc comme eux. Les moteurs électriques travaillent toujours au rendement maximum. Travailler au rendement maximum, ça veut dire : en faire le moins possible (honnêtement, hein !) pour un maximum de résultats. Donc réfléchissez et travaillez intelligemment pour éviter de vous éparpiller".

Il est vrai que c'est beaucoup plus facile dans les matières techniques et scientifiques, ou d'autres disciplines que je qualifierais de plus simples que celles du droit.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **31/10/2011** à **08:01**

Bonjour,
[citation]par contre la partie histoire, philosophie et relations internationales rend le droit ... très vaste , et il est facile de s'y perdre ...
[/citation]
Oui. C'est un peu pour ça que j'ai écrit :
[citation]
Donc réfléchissez et travaillez intelligemment pour éviter de vous éparpiller".

Il est vrai que c'est beaucoup plus facile dans les matières techniques et scientifiques, ou d'autres disciplines que je qualifierais de plus simples que celles du droit.
[/citation]
[smile3]

Par **marianne76**, le **01/11/2011** à **18:50**

Il faut surtout comprendre son cours, apprendre sans maitriser cela n'amènera pas de bons résultats.

Par **Camille**, le **02/11/2011** à **08:42**

Bonjour,
Effectivement. D'ailleurs, je pense que c'est impossible autrement. On ne peut apprendre par coeur correctement que ce qu'on a bien compris.
Donc faire l'inverse, c'est mettre la charrue avant les boeufs...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés